

AG du 5/02/2022

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2021 du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2021 aux budgets votés en AG et adaptés en CD. Les tableaux de comptes de résultats sont présentés sous forme analytique avec une répartition des frais de personnels et subventions PSF et Région entre les différentes sections; le bilan est établi suivant le plan comptable. Les comptes sont suivis par Mme Balagué experte-comptable au sein du Cabinet BC Conseils.

Le compte de résultat s'équilibre à **410 436.81 €** (sans tenir compte du bénévolat valorisé qui s'élève à ce jour en charges et produits à 3266 €) avec un excédent de fonctionnement de **12 356.48 €** après amortissements ;
Le bilan s'équilibre à hauteur de **273 055 €**.

Cet exercice a été à nouveau singulier du fait de la crise sanitaire : la baisse du nombre de licenciés par rapport à la saison 2019 est de 26%, plusieurs compétitions, formations et manifestations (Occitechnik...) ont été annulées ; Toutefois le projet de développement voté lors de l'AG du 29 février 2020 a pu commencer à être mis en œuvre avec notamment les recrutements de personnes chargées des SAE, SNE, des compétitions d'escalade, des actions LFPS (multiactivités), d'animation territoriale et par de la mise en place de la bourse club.

La ligue a perçu des aides significatives de l'Etat (hors subventions) du fait de la crise du Covid et de la perte de « chiffre d'affaires » pour un montant total de 18 779 €.

En fin d'année le projet de gestion de la SAE de Tarbes « l'Usine escalade » s'est concrétisé.

Les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous :

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional s'élève à 33 000 € dont 21 000€ pour le Haut Niveau et la formation et 12 000 € pour les achats de matériel (50% de 24 916 € de dépenses réellement effectuées plafonnées à 24 000 € dont 12 611 € pour la SAE de Tarbes) : 12 080 € de ces acquisitions de matériels ont été amortis ;

La subvention du PSF (ex CNDS) gérée par la FFME a été de 21 000 € et a concerné notamment le développement des pratiques, l'accès HN escalade et ski, les formations, la sécurité, l'animation territoriale.

Des actions spécifiques ont été soutenues par l'ANS avec le dispositif « accession Haut niveau » (11 000 €),

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 16 €/ licence : prise en compte des produits licences sur le modèle de la FFME: 8/12 des produits licences 2020/2021 correspondants à leur validité sur les 8 premiers mois de 2021, 100% des produits licences perçus de janvier à août 2021 et 4/12 des produits licences 2021/2022 correspondant à leur validité sur 4 mois en 2021 de septembre à décembre;

Il a été voté une réduction de 50% de cette part (8 €) pour les licences saisies entre le 1 mai et le 31 août ;

Les montants obtenus sont donc de 149 166 € au total sur cet exercice

Les participations FFME aux charges de fonctionnement (29 000 €) : participation au coût de l'emploi de Rémi Duboz

Les produits des reventes d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés : 5047 €

Les participations du GEME et du CT31-32 aux charges et loyers de bureaux

Les produits divers correspondent à des transferts pour le compte matériel VC (comme en charges)

Les produits des formations : 49 485 € (hors subventions) et 9 321 € pour la formation pro CQP

Les produits du pôle escalade au CREPS (40 009 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarité et de stages par les familles.

Compte Matériel (Vieux Campeur) : L'opération de partenariat menée avec le Vieux Campeur permettant aux licenciés de bénéficier de 20 % de réductions, est retracée dans un tableau distinct à hauteur de 11 986 € en produits et 11 941 € en charges ; Le Vieux Campeur a décidé en fin d'année de supprimer les bons, et d'appliquer directement une réduction en caisse sur présentation de la licence (comme Chullanka) mais limitée pour le moment à 15% ; ce compte va donc être clôturé début 2022 ;

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges (3266 € reçus à ce jour) ;

CHARGES :

FONCTIONNEMENT : 102 999 €

Les achats de matériels (hors SAE de Tarbes) 12 305 € (dont 6274 € non amortis) sont subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Régional et concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement, ainsi que des matériels informatiques ; la part annuelle des amortissements est de 5496 €

Une ligne retrace en charges les achats d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés : 6500€

Les bourses club mise en place dans le cadre du projet de développement ont été attribuées à hauteur de 17 800 €
Le reliquat par rapport aux 20000€ votés en AG sera reporté sur 2022

Les frais de personnels calculés pour le fonctionnement général sont de 34 000 €

PERSONNEL : 171 487 € au total (dans les tableaux ces frais ont été répartis entre les différentes lignes)

Les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure, augmentée des frais du GE, déduction faites des aides et subventions spécifiques reçues.

Les dépenses représentent les mises à disposition des postes de notamment Anne Geernaert (70%) de Mathieu Peyet (60 %), de Remi Duboz (100%), d'Aurélié Martin (50%), de Clement Vanrechem (60%), d'Emeric Grego en apprentissage puis de Baptiste Jahan à compter du 1/09, de Philippe Mercanti (30 %), de Pierre Pujol 100% depuis le 14 mars, de Cyprien Sicard en apprentissage (100%) depuis mars, et de Romain Cabessut à compter de novembre (sur la SAE de Tarbes), Lison Monclus en apprentissage (50% avec le CT 65) et Théo en apprentissage (100%) à partir d'octobre.

FORMATIONS

Les charges de formation de 37 895 € comprennent encore de nombreux remboursements pour des formations annulées plus 23 600 € de frais de personnels calculés ; 2521 € ont été dépensés pour le CQP hors frais de personnels affectés (7100 €)

LFPS LOISIRS PREVENTION SECURITE

Des actions de préventions sécurité ont pu être organisées (journée ANENA, JTR) ,

MONTAGNE ET ESCALADE POUR TOUS

Les premières actions du projet subventionné impact 2024 ont été lancées, et se poursuivront sur 2022

SOUTIENS COMPETITIONS ET ATHLETES

Escalade : 3 000 € pour le soutien à un championnat national

Bourses athlètes : 8000 € dont 1600 € pour le ski

COMPETITIONS ESCALADE

13317€ dont 10 000 € de personnels affectés

ACCES Haut Niveau

DEVELOPPEMENT SPORTIF ESCALADE

12 372 € dont 2897 € pour l'Equipe Régionale Escalade et 9100 € de personnels affectés

SKI ALPINISME 15330 € dont 4407 € pour l'Equipe Régionale Ski Alpi et 9500 € de personnels affectés

POLE ESCALADE CREPS

Les charges du pôle ont concerné les frais d'encadrement (16 266 €), d'ouvertures (2 250€), de stages et compétitions (4784€), les frais de scolarité (33 544 €) compensés par les familles et de personnels affectés (29000€)

ANIMATION TERRITORIALE SAE SNE ENVIRONNEMENT

Les charges concernent principalement des frais de déplacements d'élus et salariés pour accompagner les clubs et CT dans leurs projets : SNE (10 093 €), SAE (3593€), ANIMATION TERRITORIALE (24 930 € dont 22 500 € de personnels affectés).

SAE TARBES L'USINE

En fin d'année 4304 € de frais d'installation ont été engagés, 12611 € de matériels achetés (dont 6561€ non amortis)
Les frais de personnels affectés ont été estimés à 16500 € ; on attend l'ouverture pour équilibrer avec des produits.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,

Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C